

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
Au bureau, place du Marché-Noir, et chez
MM. GAULTIER, JAVAUD, MILON, et M^{lle}
NIVERLET, libraires;

A PARIS,
Office de Publicité Départementale (Isid.
FONTAINE), rue de Trévis, 22, et à l'Agence
des Feuilles Politiques, Correspondance gé-
nérale (HAVAS), 3, rue J.-J. Rousseau.

Gare de Saumur (Service d'hiver, 16 novembre.)

Départs de Saumur pour Nantes.

6 heures 14 minut. soir, Omnibus.
4 — 11 — — Express.
4 — 11 — matin, Express-Poste.
9 — 48 — — Omnibus.

Départ de Saumur pour Angers.

8 heures 2 minut. matin, Omnibus.

Départs de Saumur pour Paris.

1 heure 59 minut. soir, Express.
11 — 51 — matin, Omnibus.
6 — 6 — soir, Omnibus.
9 — 11 — — Direct-Poste.

Départ de Saumur pour Tours.

7 heures 22 minut. matin, Omnibus.

PRIX DES ABONNEMENTS.

Un an, Saumur, 18 f. » Poste, 24 f. »
Six mois, — 10 » — 13 »
Trois mois, — 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception
d'un avis contraire. — Les abonnements de-
mandés, acceptés, ou continués, sans indi-
cation de temps ou de termes seront comptés
de droit pour une année.

CHRONIQUE POLITIQUE.

Les feuilles anglaises publient une foule de dépêches concernant les affaires de l'Inde. La plupart répètent les faits déjà connus, aussi nous bornerons-nous à signaler les nouvelles transmises par la voie officielle, notamment celles analysées par l'amiral Lyons. D'après les dépêches de ce dernier, les avis de Bombay ne vont pas au-delà du 18 décembre, mais fixent, jour par jour, les principaux événements qui ont eu lieu depuis l'abandon de Lucknow.

« Sir Colin Campbell et le général Windham, dit l'amiral, ont remporté chacun une victoire sur le contingent Gwalior; la première a été gagnée le 26 novembre, et la dernière le 6 décembre. Toute l'artillerie, toutes les munitions et les bagages de l'ennemi sont tombés en notre pouvoir. Le 27, l'ennemi a renouvelé l'attaque et a réussi à brûler le camp de Windham. Il a été repoussé par une sortie dans laquelle a péri le brigadier Wilsou.

Les insurgés d'Oude, poussant leur marche vers le sud, ont contraint les Ghoorkhas à se retirer d'Azinghur et des stations de Taunpou, à 100 et 150 milles au sud de Lucknow. Tous les Européens, en remontant le pays, ont reçu l'ordre de s'arrêter à Bénarès, jusqu'à l'arrivée du colonel Frauks, qui doit prendre le commandement. Les femmes et les enfants, les malades et les blessés évacués de Lucknow, au nombre d'environ 800, sont arrivés à Allahabad et doivent être présentement en sûreté à Calcutta.

Une petite insurrection, qui a éclaté le 6 décembre à Kollapore, a été réprimée en trois heures, grâce à la promptitude et à l'énergie du commissaire, colonel Legrand Jacob. Un soulèvement tendant à résister à l'exécution de l'acte relatif au désarmement, ayant eu lieu dans le sud du pays de Maharratta, les insurgés, au nombre de 1,000 environ, ont été attaqués et battus par le colonel Kerr, de la cavalerie Maharratta-Sud, près de Kullidgee, le 30 novembre, et, depuis, le pays a été tranquille.

Les 34^e et 75^e du Bengale, se sont révoltés à Challigatori et à Dacca, ce qui anéantit ainsi l'ar-

mée du Bengale. Le 43^e et 70^e, qui avaient été désarmés, seront envoyés en Chine. Deux régiments de l'infanterie régulière de Halkar ont été désarmés à Indore, à l'arrivée de la colonne Ashon, parce que, ainsi que la cavalerie régulière, ils s'étaient fait remarquer dans l'attaque contre la résidence, le 1^{er} juillet. D'après le rapport de sir John Lawrence, le Punjab est assez tranquille pour permettre qu'on s'occupe de lever le plan d'un chemin de fer.

Les mêmes communications reconnaissent officiellement que le général Havelock est mort des suites de ses fatigues physiques et des inquiétudes morales que lui avait causées sa mauvaise position à Lucknow. — Havas.

On lit dans le Pays :

« Une lettre particulière de Vienne, nous mande qu'on avait reçu dans cette ville, par voie télégraphique, des avis des principaux ports danubiens, qui vont jusqu'au 7 janvier. Ils annoncent que le Danube est gelé et que la navigation de la partie inférieure du fleuve est interrompue. Les précautions ordinaires ont été prise sur tous les points pour empêcher les désastres qu'occasionnent trop souvent les glaces, et on n'a eu à déplorer qu'un seul malheur, la perte d'un brick grec broyé par la glace, dans la nuit du 3 au 4, près d'Isaatcha.

» L'année qui vient de s'écouler, a été une des meilleures et des plus actives, d'après les relevés envoyés à Constantinople par les autorités locales; le mouvement de la navigation par la mer Noire, du 1^{er} janvier 1857 au 1^{er} janvier 1858, a été de 1,234 navires, et la navigation a été de 307 jours. Ces faits montrent que l'importance du Danube augmente chaque jour et expliquent tout l'intérêt que les gouvernements européens portent aux questions qui se rattachent à la navigation de ce fleuve, un des plus beaux du monde sous beaucoup de rapports. »

On lit dans la partie non officielle du Moniteur :

Par un rapport à l'Empereur, en date du 8 janvier de l'année dernière, S. Exc. le grand chancelier de la Légion d'Honneur rendait compte à Sa

Majesté des opérations effectuées en 1856, par la commission des anciens militaires de la République et de l'Empire.

Ce rapport portait que 24,684 vieux soldats avaient été admis, du 1^{er} janvier 1852 au 31 décembre 1856, à la jouissance de secours viagers.

En 1857, la commission a continué ses travaux; elle a prononcé l'admission de 3,083 nouveaux titulaires, et affecte à leur soulagement une somme de 294,940 fr., laissée disponible, dans le courant de l'année, par 1,786 titulaires décédés.

La grande chancellerie a, en outre, liquidé des concessions d'arrérages à 988 veuves de ces titulaires, ou à leurs parents qui avaient pris soin d'eux.

La loi du 10 juin 1853, qui autorise la commission à continuer la distribution des secours viagers institués par le décret du 14 décembre 1851, mais sur de nouvelles bases, a eu pour effet l'inscription de près de 16,000 anciens militaires qui n'avaient pas été compris dans la répartition de 1852, et d'élever à 27,767 le nombre des inscriptions qui n'étaient primitivement que de 12,054.

Un projet de loi relatif aux traitements de la magistrature est soumis en ce moment au conseil d'Etat. Il résulte de ce projet que les six classes de tribunaux sont maintenues; mais un assez grand nombre de ces tribunaux se trouvent rangés dans une classe supérieure, à cause des changements considérables subis par nos principaux centres de population.

Paris, qui formait à lui seul la 1^{re} classe, est maintenu à son rang; les traitements restent les mêmes.

La 2^e classe, qui ne comprenait que quatre sièges, en comprendra dorénavant cinq, savoir : Lyon, Bordeaux, Rouen, Marseille et Nantes; cette dernière ville appartenait à la 3^e catégorie. Les traitements des présidents et des procureurs impériaux seraient portés à 10,000 fr.; ceux des vice-présidents, à 5,000 fr.; ceux des juges et substitués à 4,000 fr.

La 3^e classe comprendra Strasbourg, Lille, Saint-Etienne, Toulouse, le Havre. Les traite-

FEUILLETON

LES DEUX SOEURS.

DEUXIÈME PARTIE. — VENISE.

(Suite.)

On fit un second tour, et le même jeu recommença. — C'est drôle, dit Ugoline, ce vin fait faire de délicieux rêves! — On dirait une musique d'orgue qui vous bourdonne aux oreilles... Est-ce qu'on chante dans la prison? demanda le geôlier d'un air malin. — La musique que vous entendez, dit Bramante à Gambara, est tout simplement la douce chanson que nous avons tous au fond de l'âme et qui résonne d'elle-même lorsque, le verre en main, nous avons le bon esprit de rompre en visière avec le chagrin et de dire adieu à tous les soucis!

En ce moment, le divin concert que croyait entendre le porte-clés se changea en un ronflement humain qui n'avait rien de mélodieux, et qu'il exécutait lui-même avec toutes les apparences d'une béatitude profondément sentie. Ugoline n'eut pas le temps de s'en étonner; elle-même laissa sa tête se renverser lourdement sur le dos de sa chaise, et ferma les yeux. Bramante se leva, et contempla en silence ce couple intéressant.

— Vite, à l'œuvre! murmura-t-il après s'être assuré, en les touchant tous deux, qu'ils ne bougeaient plus.

Aucun des mouvements de Gambara ne lui avait échappé. Il savait où était le trousseau, il savait dans quel coin de l'armoire était la précieuse clé, il trouva tout, sortit de la chambre avec précaution, et s'engagea dans une galerie souterraine qu'éclairait tant bien que mal une lampe fumeuse suspendue à l'une des parois de la voûte.

Arrivé au cachot qui lui avait été désigné, il colla son oreille à terre, et, n'entendant rien, mit la clé dans la serrure.

— Qui vient là? dit le comte éveillé en sursaut; la seigneurie de Venise voudrait-elle m'épargner les lenteurs de la procédure et me faire tuer dans ma prison? — Silence! dit Bramante en agitant les bras dans l'obscurité. — Pourquoi me taire? C'est fort bien fait à la République d'avoir songé que je m'ennuyais seul ici et sans lumière, et qu'une visite me ferait plaisir... Je lui sais gré de cette attention délicate. Voyons... qui est là?... est-ce le bourreau! — C'est Bramante! — Bramante! — Oui... Bramante qui vient vous dire: Dieu nous donne une minute suprême... profitons-en. Tenez, prenez ces habits, ce chapeau, cette longue rapière dont la sentinelle, en me voyant entrer, n'a pu s'empêcher de rire, et fuyez... Oh! soyez tranquille, tout est arrangé. Si on vous demande, par hasard, d'où vous sortez, la chose est la plus simple du monde: vous avez passé toute cette soirée avec le geôlier Gambara, qui est votre beau-

frère, et avec sa femme Ugoline, qui est tout naturellement votre sœur... et si on s'avisait d'en douter, vous continuez sans témoigner le moindre embarras: « Ces braves gens, quelle sobriété! et combien la seigneurie de Venise doit tenir à leurs bons services! Pour une malheureuse bouteille de vin de Chypre que nous avons bue à trois, ils étaient déjà tout étourdis. Allez les voir, ajoutez-vous en riant, et je gage que vous les trouvez dormant à qui mieux mieux! Pardon, mon général, de vous faire la leçon, mais c'est pour votre salut... Allons, vite, vite, endossez ce costume, et partez! — Je ne partirai point, dit Carmagnola. — Rester ici... c'est la mort... murmura Bramante. — La mort... soit... Mais tu ne sais donc pas, pauvre ami, qu'ils m'ont accusé de trahison? tu ne vois donc pas que si je fuyais, ce serait dire à toute l'Italie: Oui, Carmagnola est un traître!... Tu ne comprends donc pas que, fussé-je à cent lieues de ce cachot, j'y aurais toujours laissé la meilleure partie de moi-même: l'honneur. — C'est vrai, dit Bramante; j'étais fou.

Le comte serra la main de son fidèle ami.

— Traître! maugré la capitaine entre ses dents, traître! Ah ça, mon général, est-ce en plein soleil qu'ils ont prononcé ce mot-là? ce n'est pas possible... Il devait faire nuit, nuit comme dans une caverne de voleurs, nuit comme dans cette tombe où ils vous ont enterré vivant. — Il faisait grand jour, et le sénat était solennellement assemblé. L'accusateur avait une preuve en main.

ments des présidents et des procureurs impériaux seraient portés à 6,000 fr.; ceux des vice-présidents, à 4,375 fr.; ceux des juges et substituts, à 3,500 fr.

La 4^e classe comprendra vingt-quatre tribunaux siégeant dans les villes de 30 à 60,000 âmes. Les traitements des présidents et des procureurs impériaux seront de 5,000 fr.; ceux des vice-présidents de 3,750 fr.; ceux des juges et substituts, de 3,000 fr.

La 5^e classe comprendra 198 sièges pour les villes de 5,000 à 30,000 âmes: d'où il résulte une élévation de classe pour 78 tribunaux.

Les traitements des présidents et des procureurs impériaux seraient de 4,200 fr.; ceux des vice-présidents de 3,125 fr.; ceux des juges et des substituts de 2,500 fr.

La 6^e et dernière classe ne comprendrait plus que 137 tribunaux, tous siégeant dans les villes dont la population est inférieure à 5,000 habitants.

Les traitements des présidents et des procureurs impériaux seraient de 3,500 fr.; ceux des vice-présidents de 3,000 fr.; ceux des juges et des substituts de 2,000 fr.

Le rapport du garde des sceaux renferme ce passage important: « Il est à remarquer qu'aux termes de la loi du 21 juin 1845, les juges de paix résidant dans les villes où siègent les tribunaux de première instance devaient participer à l'amélioration de traitement ci-dessus proposée, mais on devra ajourner forcément cette augmentation jusqu'à ce que les fonds nécessaires aient été accordés pour le chapitre des justices de paix. »

On écrit de Rome, le 5 janvier, à l'Univers:

« Jeudi dernier, le Saint-Père a assisté au Te Deum ordinaire chanté au Gesù pour remercier Dieu des grâces accordées pendant le cours de l'année. Bien longtemps avant l'ouverture des portes, une foule nombreuse se pressait aux abords de l'église, et se disputait les places d'où il serait possible de voir Sa Sainteté. C'est un touchant usage des habitants de la ville de Rome de terminer leur année en venant recevoir la bénédiction du Pasteur des pasteurs. Les nombreux étrangers qui accourent au commencement de la mauvaise saison pour visiter la ville éternelle ou pour jouir de sa douce température, s'empressent également de se rendre à cette belle cérémonie. La reine Christine, le général de Goyon et les princes romains se remarqueaient parmi les assistants.

« Le lendemain, un cortège de plus de 150 officiers français en grande tenue, ayant à sa tête le comte de Goyon, général en chef de l'armée d'occupation, se rendait à pied au Vatican pour présenter ses hommages à Sa S. S. Pie IX, à l'occasion du nouvel an. Une population immense s'était portée à sa rencontre et remplissait tous les abords, depuis le pont Saint-Ange jusqu'au palais.

« Admis avec cette brillante suite auprès du Saint-Père, le général l'a complimenté à peu près dans les termes suivants:

« Très-Saint-Père,

« Tous les officiers sous mes ordres se sont réunis avec empressement autour de moi pour venir déposer aux pieds de Votre Sainteté leurs hommages de respect et de dévouement. Ils viennent

« saluer en Vous et le Chef de l'Eglise catholique et le souverain de l'Italie centrale. Au premier, ils viennent demander une bénédiction dont ils apprécient la sainte et haute valeur; au second, ils apportent leurs vœux respectueux et l'assurance d'un complet dévouement.

« Daignez, Très-Saint-Père, répondre à leurs prières catholiques, et agréer l'expression de soumission de soldats français qui sont heureux et fiers de servir Votre Sainteté. »

« Le Saint-Père a répondu de la manière la plus cordiale à ces paroles éminemment catholiques et françaises. Avec la bonté si touchante qui la caractérise, Sa Sainteté a daigné assurer l'armée, en la personne de ses chefs, de l'affection paternelle qu'Elle lui porte. Elle a promis de prier pour l'Empereur, pour l'Impératrice et le Prince Impérial, pour la France et spécialement pour ceux qui la représentent en ce moment devant Elle. « Je bénis, a-t-elle ajouté avec grâce, je bénis l'Empereur ainsi que sa grande et sa petite famille. »

« Ensuite chaque officier est venu baiser en fléchissant le genou la main de Sa Sainteté. Le soleil le plus magnifique a éclairé cette journée; aussi les rues de Rome ont-elles présenté une animation inaccoutumée.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES.

Madrid, le 11 janvier. — Les Cortès ont été ouvertes hier. La Reine a lu elle-même le discours d'ouverture. Dans ce discours, Sa Majesté annonce le règlement des affaires du clergé; elle mentionne une augmentation dans la marine militaire; elle parle de la réforme de la loi électorale, de celle de la presse, du désamortissement des biens de l'Etat, des établissements de bienfaisance et des communes, et termine en annonçant l'équilibre entre les recettes et les dépenses.

Aujourd'hui a eu lieu la nomination du président du Congrès.

Londres, 11 janvier. — Une dépêche officielle annonce que les communications postales entre Bombay et Calcutta sont interrompues. Quatre régiments de Goorkars ont été désarmés.

Peintha a été attaqué par les rebelles; la Trésorerie a été pillée.

Londres, 12 janvier. — Le paquebot qui a quitté New-York le 28 décembre, apporte 770,000 dollars.

Walker s'était rendu au commodore Paulding et il était arrivé prisonnier à Washington. Mais après une conférence avec le général Car, il avait été mis en liberté.

Le gouvernement, dit-on, désapprouve la mesure prise par le commodore.

Les fonds et les actions étaient en baisse. Le change sur Londres était à 109. Il se faisait peu d'affaires.

Marseille, 11 janvier. — On commence à distribuer la malle anglaise qui apporte des nouvelles de Bombay, du 18 décembre.

L'armée des rebelles d'Oude, en s'avançant de 150 milles sur Lucknow, avait chassé les Goorkas de leurs positions à Azingour et Jaunpour.

Les régiments européens qui étaient en marche de Calcutta avaient reçu l'ordre de s'arrêter à

Bénarès afin d'attendre les renforts du colonel Franck.

Deux des six derniers régiments désarmés, le 40^e et le 70^e, devaient être envoyés en Chine. Le brigadier Wilson du 64^e régiment avait été tué au combat du 27 novembre.

800 femmes, enfants et blessés de Lucknow étaient arrivés à Calcutta.

Les Mahrattes du Sud qui se refusaient de se laisser désarmer avaient été battus.

Le marché d'importation était languissant à Bombay, et les fonds lourds.

Marseille, 12 janvier. — Voici l'explication de la défaite du général Windham. Resté vainqueur le matin dans un combat qui avait eu lieu, à trois lieues de Cawnpore, le général était rentré dans ses retranchements. Les Indous ayant reçu des renforts revinrent le soir pour surprendre les Anglais et brûler le camp. Les troupes britanniques firent alors une sortie, sur la droite du camp, mais elles furent écrasées par le nombre des assaillants. Deux régiments anglais furent en partie détruits.

Le brigadier Wilson et un major ont été tués.

Le *Bombay-Times* rapporte les détails de la revanche prise contre le contingent de Gwalior par le général Campbell, dans les mêmes termes que les dépêches précédentes. Cette feuille ajoute que les paysans Mahrattes participent à la résistance contre le désarmement.

La division du général Ostram est à Allumbagh. — Havas.

EXTÉRIEUR.

NICARAGUA. — Nous trouvons dans le *Courrier des Etats-Unis* les renseignements suivants relatifs au débarquement du filibustier Walker au Nicaragua:

« Un parent du capitaine Chatard, commandant la corvette *Saratoga*, nous adresse des renseignements de nature à faire envisager sous un nouveau jour la conduite de cet officier, lors du débarquement de Walker à Punta-Arenas. D'après ces nouveaux détails, M. Chatard serait allé aussi loin que le lui permettait le texte de ses instructions. Celles-ci laissaient, en effet, dans le vague son droit de mettre obstacle au débarquement: elles n'autorisaient catégoriquement l'intervention que pour prévenir tout excès et toutes violences sur le territoire centre-américain. Or, sur ce point, M. Chatard a rempli sa mission et son devoir, comme l'indique la notification suivante, adressée par lui à Walker, le 30 novembre:

« Monsieur, j'ai appris par M. Green, consul de Sa Majesté Britannique, que vous méditez de saisir la malle anglaise, venant de Costa-Rica, avec des lettres américaines, anglaises, etc. Il peut, en outre, s'y trouver de l'argent. Je viens vous signifier de ne point toucher à cette malle et de la laisser tranquillement parvenir ici. Sinon j'agirai contre vous sans hésitation, « comme je vous l'ai déjà dit l'autre jour », c'est-à-dire avec bombes et boulets. Sous peu de jours, les commandants anglais et américains seront ici, et tous vos actes de violence recevront une attention plus particulière.

« Signé, F. CHATARD, commandant. »

« Cette lettre est décisive, non-seulement par la sommation si nette qu'elle contient, mais aussi par

— Une preuve!

Le comte ne pouvait mieux répondre à l'exclamation douloureuse de Bramante que par le récit prompt et succinct de tout ce qui s'était passé au sénat. Il lui raconta l'accueil triomphal fait à ses paroles, l'éloignement prémédité des officiers de sa suite, la mielleuse agression du procureur Simonetta, puis enfin l'effet produit par cette lettre fatale, dictée par l'enfer et signée de Bianca, c'est-à-dire d'une femme dont le caractère droit et loyal lui avait toujours fait regretter la lutte impitoyable et acharnée qu'il soutenait contre son père. Carmagnola avait le cœur trop bien et trop haut placé pour deviner le vrai motif de la persécution dont il était l'objet. Aussi pensait-il qu'il eût encore été possible de sauver son honneur et sa vie, si Bianca elle-même eût pu déclarer que cette prétendue pièce authentique était l'œuvre d'un audacieux faussaire, et qu'il n'y avait dans toute cette allégation de faits monstrueux qu'une misérable fable, puisqu'elle n'avait jamais pu répondre à une lettre qui n'existait pas. Mais pour obtenir cette déclaration, que de difficultés, que d'obstacles! L'instruction du procès devait, à la vérité, durer quelques jours encore. Mais qui aurait assez d'influence sur Bianca pour lui faire signer et publier ce désaveu? Et, dans le cas même où le comte parviendrait à se justifier devant ses juges, quels témoignages seraient assez puissants pour détruire jusqu'en leurs germes les ferments de discorde

et de défiance semés par un ennemi secret entre le sénat et lui?

Bramante ne perdit pas une syllabe de ce que lui disait Carmagnola... puis, tout-à-coup:

— Général, dit-il, je vais à Milan... — Qu'y feras-tu?

— Je ne suis qu'un soldat et la signora Bianca est fille d'un prince... Mais qu'importe?... est-il besoin d'une langue d'or pour dire et demander la vérité? Elle saura tout... et vous saurez à votre tour d'où vient le coup qui vous frappe... — Ami, je te remercie! dit le comte. Et Michaëla! ajouta-t-il d'une voix plus faible. — Michaëla sait que je suis venu ici. Michaëla croit à votre innocence et espère en Dieu. Pendant que j'agirai, elle priera. A chacun sa mission sur cette terre.... Tout cela est déjà convenu entre nous.

Carmagnola attira Bramante dans ses bras, et les larmes des deux amis se confondirent.

— Adieu! adieu! fit le comte d'une voix étouffée. — Au revoir! dit le capitaine en se dégageant de cette étreinte qui lui brisait le cœur.

Et il referma doucement la porte du cachot. Il prêta encore l'oreille: tout était calme.

La lumière qui brillait chez le geôlier lui servait de guide; il revint sur la pointe des pieds jusqu'à la chambre où il avait soupé en si joyeuse compagnie, entra lentement, et alla déposer la clé à l'endroit même où il l'avait prise.

Ugoline et Gamba dormaient encore. Bramante ne les voulut point déranger au milieu d'un si doux somme et sortit de la prison sans avoir pris congé de ses aimables hôtes.

XVIII.

C'était une de ces belles soirées d'été, calmes et silencieuses, où l'atmosphère, chargée de vapeurs transparentes, semble inviter le poète à la rêverie et au repos. Le soleil couchant offrait à l'horizon un spectacle à la fois tendre et splendide, et ses rayons obliques venaient caresser, en s'y brisant, cet admirable dôme de Milan, dont la construction, commencée à la fin du quatorzième siècle, n'est pas encore achevée au temps où nous vivons.

C'est à peine si les bruits de la ville troublaient de temps à autre ce paisible et profond sommeil de la nature. Ce cœur si chaud du pays lombard, Milan, n'avait plus que de faibles et imperceptibles battements depuis que le malheur semblait s'attacher aux entreprises de la maison régnante, et on eût dit que la vie se retirait peu à peu des artères de ce vaillant peuple dont les victoires avaient si longtemps terrifié ses ennemis. Ce n'était pas toutefois que le sentiment public fût hostile à Philippe-Marie. Les Milanais, tout en sachant bien que ce prince était au-dessous de la mission qui lui était échue, l'entouraient de cette fidélité réfléchie et de ce respect volontaire qui sont l'indice certain d'un véritable amour

l'allusion qu'elle fait à une autre sommation antérieure. Une correspondance émanée du camp des filibustiers nous apprend en outre que le commandant du *Saratoga* avait eu la précaution de faire transporter à son bord les armes et les munitions restées en dépôt à Punta-Arenas, et sur lesquelles comptait Walker. Il demeure donc complètement exonéré des imputations de connivence ou de faiblesse que faisaient peser sur lui les premiers récits.

» Une partie de cette justification remonte en même temps jusqu'à M. Buchanan, puisque l'existence d'instructions sérieuses demeure constatée. Il reste toutefois à regretter que ces instructions n'aient pas eu toute la précision ou toute l'énergie que demandaient les circonstances. »

INDE. — Le télégraphe nous transmet les nouvelles suivantes du sud : — Bombay, 18 décembre. — Tout était tranquille dans les provinces du Panjab, du Scinde, d'Agra, du Nizam et de Madras. Une bande d'insurgés a attaqué Peinth et pillé le trésor. Des troupes ont été de suite expédiées de Surate et de Bombay pour rétablir l'ordre. Il y a eu un mouvement à Kohlapour. Le 6 décembre, les portes ont été fermées par un nombreux corps de Mangs et de Numouses. Le colonel Jacob a fait sauter la porte principale et est parvenu à disperser les insurgés. On a fait 50 prisonniers parmi lesquels 36 ont été sur-le-champ, jugés et exécutés. — L'insurrection des Bermudes a été étouffée à la suite d'une défaite essuyée à Kulfulla. »

TURQUIE. — On lit dans le *Moniteur* : Constantinople, 11 janvier. — Par suite de la mort de Reschid-Pacha, la composition du Cabinet ottoman a subi les modifications suivantes :

Aali-Pacha, grand-vizir, Fuad-Pacha, ministre des affaires étrangères, Mehemet Kiprili-Pacha, au tanzimat. — Havas.

FAITS DIVERS.

On parle beaucoup à Saint-Pétersbourg, en ce moment, d'un projet tendant à établir une communication télégraphique avec l'Amérique du Nord, par voie de terre. Le projet, présenté par un ingénieur belge au gouvernement, consisterait à mener une ligne télégraphique par la Sibérie, d'établir une communication sous-marine, entre le cap de l'Est et le cap du Prince de Galles, puis de joindre la ligne à celle des Etats-Unis, en passant par les Amériques russe et anglaise.

— Le navire *l'Albert*, parti de Montevideo le 29 octobre, a coulé en mer, le 18 novembre, le trois-mâts *l'Anais*, de Nantes, dont il a heureusement recueilli l'équipage qu'il a ramené ces jours derniers au Havre.

Voici le rapport du capitaine de *l'Albert* sur ce terrible abordage :

« Ma traversée n'a rien offert de remarquable depuis mon départ de Montevideo jusque par 3° latitude sud, où je me trouvais le 18 novembre ; le temps était alors couvert et à grains, la vue ne pouvait s'étendre qu'à une très-petite distance, lorsque tout-à-coup l'homme du bossoir cria : « Un navire devant nous ! » Nous filions alors dix nœuds et demi, le cap au nord-est, avec des vents d'est variables et à l'est-sud-est.

de la patrie. Ils le respectaient parce que, pour eux, le prince n'était que la nation couronnée, et qu'ils sentaient bien que séparer leur cause de la sienne, c'eût été perdre le fruit de tous leurs efforts antérieurs et livrer le territoire à l'invasion étrangère.

Aussi, par suite d'un admirable sentiment de la situation critique où les derniers événements avaient jeté le pays, le peuple de Milan était-il devenu silencieux et inquiet. Les faubourgs ne retentissaient plus guère de danses ou de refrains joyeux... Quant au palais, assiégé tout le jour de députations de la noblesse, qui venaient supplier le duc de reprendre courage et offrir de lever de nouvelles compagnies pour les mettre sous la conduite du valeureux Sforza, il est impossible de se faire une idée de sa tristesse et de son isolement quand une fois le soir était venu.

Le duc Visconti, sombre et taciturne, se renfermait ordinairement avec Ericcio, sous prétexte de terminer quelque travail important, mais en réalité pour cacher à ses courtisans les inquiétudes dont il était continuellement assailli.

Bianca, sa fille, se retirait chez elle ; et la retraite absolue à laquelle elle se condamnait aurait pu faire croire qu'elle avait renoncé pour toujours au monde. Elle aussi s'absorbait dans de tristes rêveries ; elle aussi fixait quelquefois longtemps les yeux sur le même objet, jusqu'à ce qu'un bruit étranger vint la troubler dans cette con-

» Nous laissâmes porter de suite, mais à peine étions-nous arrivés d'un quart que nous vîmes l'autre navire faisant la même manœuvre que nous.

» L'abordage devenait inévitable : je fis alors lofer, n'ayant plus que cette ressource ; la distance qui nous séparait était tellement faible, que presque immédiatement nous abordâmes ce navire par le travers des grands haubans.

» Le choc a été terrible : nous entrâmes dedans jusqu'au milieu du pont ; l'équipage n'eut que le temps de monter à notre bord. Le capitaine, qui se sauva le dernier, ne put atteindre ni les papiers ni l'argent du bord. »

Pour les faits divers : P.-M.-E. GODET.

CHRONIQUE LOCALE.

VILLE DE SAUMUR.

AVIS ADMINISTRATIF.

Police du Cimetière de la ville de Saumur. — Ouverture de nouvelles fosses sur les anciennes.

Le Maire de la ville de Saumur porte à la connaissance de ses administrés, l'avis suivant :

La reprise des rangs dans le cimetière pour l'ouverture de nouvelles fosses sur les anciennes, après le délai quinquennal fixé par la loi, est commencée et se suivra à l'avenir sans interruption.

En conséquence, les familles qui ont des parents ou amis inhumés depuis plus de 5 ans dans le cimetière de Saumur, sans concession de terrain, sont invitées à retirer les pierres sépulcrales ou autres ornements funèbres établis sur les fosses, si mieux elles n'aiment acheter le terrain ; à défaut de quoi, ces pierres et ornements seront enlevés par l'administration comme appartenant à la commune, en exécution des articles 6 et 11 du règlement du 10 janvier 1856, approuvé par l'autorité supérieure.

DERNIÈRES NOUVELLES.

Le sloop de guerre anglais *Vixen* est arrivé à Honolulu, le 21 octobre, de Noukahiva. D'après l'équipage de ce navire, les autorités françaises aux Marquises ont eu quelques démêlés avec les indigènes dans la célèbre ville de Typée, où, les cannibales voulaient sacrifier une femme à l'occasion de l'une de leurs orgies payennes. Le gouverneur français est intervenu ; il a sauvé cette femme, mais non sans rencontrer quelque résistance de la part des Indigènes. Il en a été fusillé plusieurs avant que le calme soit rétabli. — Havas.

Madrid, 12 janvier. — Le vote pour le président du Congrès a donné les résultats suivants :

« M. Bravo Murillo 126 voix ; M. Moyano 118. En conséquence M. Bravo Murillo a été proclamé président. — Havas.

CAISSE D'ESCOMPTE DE SAUMUR.

Maison de Banque établie à Saumur, sous la raison sociale : Préau, Arrault et Compagnie.

D'une lettre adressée par M. Alexandre Préau, l'un des deux directeurs de la Caisse d'Escompte de Saumur, à MM. les Membres du Conseil de surveillance de ladite Caisse, portant démission par M. Préau de ses fonctions de gérant de la Caisse d'Escompte de Saumur, en faveur de M. François-Edouard Arrault, son co-gérant ;

Laquelle lettre, enregistrée à Saumur le 11 janvier 1858, folio 153, verso, case 7, par Touchard, qui a reçu deux francs, décime vingt centimes, est jointe à la minute d'un acte de dépôt dressé par M^e Leroux, notaire à Saumur, le 9 janvier 1858, portant la mention de l'enregistrement suivante :

« Eoregistré à Saumur, le 11 janvier 1858, folio » 58, verso, case 7 ; reçu deux francs, décime » vingt centimes. (signé) Touchard. »

D'une délibération prise le 4 janvier 1858, par le Conseil de surveillance de ladite Caisse, portant acceptation de la démission de M. Préau, en faveur de M. Arrault, avec explication que M. Arrault devient ainsi seul gérant de la Caisse d'Escompte et que la raison sociale, qui était avant ce jour : Préau, Arrault et Compagnie, sera désormais : Arrault et Compagnie ; de laquelle délibération un extrait délivré par M. Bruas, secrétaire du Conseil de surveillance, est jointe à la minute de l'acte de dépôt ci-dessus relaté et porte la mention d'enregistrement suivante :

« Eoregistré à Saumur le 11 janvier 1858, folio » 153, verso, case 9, reçu deux francs, décime » vingt centimes. (signé) Touchard. »

Il résulte que depuis le 4 janvier 1858, M. François-Edouard Arrault est seul gérant de la maison de Banque dite Caisse d'Escompte de Saumur, existant sous la raison de Préau, Arrault et Compagnie, et que depuis le 4 janvier 1858, la raison sociale de ladite maison de banque est : Arrault et Compagnie.

Pour extrait :

LEROUX.

Saumur, 11 janvier 1858.

Monsieur le Rédacteur de l'*Echo Saumurois*, J'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien insérer dans votre prochain numéro la déclaration suivante :

« Le Gérant de la Caisse d'Escompte de Saumur » croit devoir déclarer que la maison de Banque, » établie à Saumur sous la raison Arrault et Com- » pagnie, a une existence propre et individuelle » et qu'elle est complètement indépendante de » toute association ou compagnie extérieure quelle » qu'elle soit. »

Veuillez agréer, Monsieur le Rédacteur, l'assurance de ma considération très-distinguée.

E. ARRAULT.

Le SIROP ANTI GOUTTEUX DE BOUBÉE, ph. à Auch (Gers), si connu depuis trente années contre la *goutte* et les *rhumatismes*, adopté par toutes les sommités médicales, jouit toujours des mêmes succès. Il agit avec toute sûreté sans jamais occasionner des spasmes mortels comme les pilules, vins et élixirs de colchique. (643)

BOURSE DU 12 JANVIER.

3 p. 0/0 baisse 20 cent. — Fermé à 69 80.
4 1/2 p. 0/0 baisse 40 cent. — Fermé à 95 85

BOURSE DU 13 JANVIER.

3 p. 0/0 baisse 20 cent. — Fermé à 69 60
4 1/2 p. 0/0 baisse 40 cent. — Fermé à 95 75.

P. GODET, propriétaire-gérant.

templation pénible, mais sans que jamais une observation respectueuse ou une parole amie pût amener sur ses lèvres autre chose qu'un sourire décoloré, plein d'amertume et de douleur.

Parfois seulement, en présence d'Antonia, le secret de son cœur lui échappait dans une parole prononcée à voix basse et comme à son insu :

— Point de nouvelles de lui ! disait-elle.

Et un soupir traduisait les angoisses de son âme.

Ou bien, s'oubliant jusqu'à prendre Antonia pour confidente de ses mortelles inquiétudes, elle lui demandait :

— N'as-tu point entendu parler du comte de Carmagnola ? Sait-on s'il revient à Milan ? Parle-t-on de ses victoires ?

Et comme Antonia répondait qu'elle n'avait rien entendu et que le duc de Milan semblait éviter de prononcer le nom du comte :

— C'est vrai, murmurait Bianca : mon père, au nom de Carmagnola, paraît maintenant embarrassé, contraint... Qu'est-il donc arrivé, et qui me délivrera de cette incertitude ?

La tristesse de Bianca avait revêtu un caractère si sombre et si désolé, qu'Antonia en était inquiète à son tour. Elle aimait sa jeune maîtresse du fond de son cœur, et cherchait à la consoler par tous les moyens possibles. Hélas ! elle avait beau faire : l'idée qui poursuivait

Bianca était comme une blessure qui devenait chaque jour plus large et plus profonde. Antonia le voyait bien. Elle comprenait aussi qu'elle n'avait point en sa possession le baume qui la pouvait guérir, et elle priait le ciel de prendre cette pauvre âme en pitié.

Elles étaient seules, assises vis-à-vis l'une de l'autre, car, dans son malheur, Bianca traitait Antonia comme une amie, toutes deux gardaient le silence en contemplant les merveilles du soleil couchant.

Il y avait déjà quelque temps que l'astre avait disparu à l'horizon, laissant derrière lui comme un tourbillon de sable d'or. La nuit s'avancait, jetant sur la ville son manteau d'ombre et de fraîches vapeurs.

La chambre de Bianca n'était plus éclairée que par les vagues lueurs du crépuscule, et elle avait empêché Antonia d'allumer les lampes, car il lui semblait que ce demi-jour la faisait plus heureuse et plus libre, et que c'était un voile que lui envoyait le ciel même pour l'aider à cacher aux yeux de tous son impatience et ses pleurs.

Tout-à-coup la tapisserie qui masquait la porte se souleva, et Bianca laissa échapper un cri de terreur.

Un homme était là, vêtu de la tunique brune des pèlerins et la tête couverte d'un capuchon de la même nuance que la robe.

(La suite au prochain numéro.)

Etudes de M^e LABICHE, avoué à Saumur, rue de la Petite-Douve, n^o 11, et de M^e CLOUARD, notaire à Saumur, successeur de M^e DION.

VENTE

EN DEUX LOTS,

Par suite de licitation entre majeurs et mineure,

D'une MAISON et d'un MORCEAU DE TERRE et VIGNE,

Situés à Bagneux,

(Arrondissement de Saumur).

L'adjudication aura lieu le dimanche sept février mil huit cent cinquante-huit, à midi, en l'étude et par le ministère de M^e CLOUARD, notaire à Saumur, commis à cet effet par le Tribunal.

On fait savoir à qui il appartiendra, qu'en exécution d'un jugement rendu contradictoirement, entre les parties y dénommées, par le Tribunal civil de première instance de Saumur, le vingt-six novembre mil huit cent cinquante-sept, enregistré et signifié;

Et aux requête poursuite et diligences de: 1^o dame Marguerite Charpentier, épouse du sieur Paul Deval, tailleur de pierres, et de ce dernier pour autoriser son épouse, demeurant ensemble à Saumur; 2^o du sieur Jean Charpentier, cultivateur, demeurant à Villebernier; 3^o du sieur Michel Charpentier, tailleur de pierres, demeurant à Bagneux; 4^o de dame Adèle Charpentier, épouse du sieur Charles Meuré, cultivateur, et de ce dernier pour autoriser son épouse, demeurant ensemble à Bagneux, ayant M^e Alexandre-Lucien Labiche, pour avoué;

En présence:

1^o Du sieur François Tessier, maçon, demeurant à Beaulieu, commune de Saumur, au nom et comme tuteur ad hoc de demoiselle Jeanne Ferré, mineure, issue du mariage de Jeanne Charpentier, décédée, veuve du sieur René Ferré, ledit sieur Tessier nommé à cette qualité par délibération du conseil de famille de ladite mineure, en date du dix octobre dernier; ayant M^e Beaurepaire pour avoué;

2^o Du sieur Mathurin Beillonin, cultivateur, demeurant au Coudray-Macouard, au nom et comme subrogé-tuteur de la mineure Ferré sus nommée, ou eux dûment appelés;

Il sera procédé, aux jour, lieu et heures sus-indiqués, par le ministère de M^e Clouard, notaire à Saumur, à l'adjudication publique et à l'extinction des feux, des immeubles dont la désignation suit:

DÉSIGNATION:

1^{er} Lot.

Une maison, située à Bagneux, composée de deux chambres à feu au rez-de-chaussée, dont une à four, grenier au-dessus de la boulangerie; une écurie et grenier au-dessus; une deuxième écurie avec chambre et grenier au-dessus; une cave en roc avec pressoir garni de ses ustensiles; un petit jardin derrière la maison, de 60 centiares environ, puits et cour commune; la maison joignant Bellaet, au nord Ollivier, au couchant la cour commune, et au levant le petit jardin.

2^{me} Lot.

Un morceau de terre et vigne, de cinq ares cinquante centiares, situé à Bagneux, au canton des Litres, joignant au couchant Ollivier, au levant Oger, au midi le chemin de Bagneux à la Pierre-Couverte, au nord Denis.

Mise à Prix.

Outre les charges et conditions insérées au cahier des charges, rédigé par ledit M^e Clouard, et déposé en son étude, les immeubles sus-désignés seront mis en vente sur les mises à prix

suivantes, fixées par le jugement sus-daté:

Le premier lot, sur celle de 800 f.
Le deuxième lot, sur celle de 445

Total des mises à prix. 1,245

S'adresser, pour tous autres renseignements:

1^o A M^e CLOUARD, notaire à Saumur;

2^o A M^e LABICHE, avoué poursuivant la vente.

Fait et rédigé à Saumur, par l'avoué licencié soussigné, le onze janvier mil huit cent cinquante-huit.

Signé: LABICHE.

Enregistré à Saumur le onze janvier mil huit cent cinquante-huit, n^o 32, c^o 5. Reçu un franc et pour décime dix centimes.

(20)

Signé: LINACIER.

Etude de M^e SEGRIS, avoué à Saumur, rue Cendrière, n^o 3.

VENTE

Sur saisie immobilière

D'UNE MAISON

ET D'UNE PIÈCE DE TERRE.

Situées au canton des Rivières, commune de Saumur.

La lecture du cahier des charges a eu lieu, le 2 janvier 1858, à l'audience des criées et ventes sur saisies immobilières du tribunal civil de première instance de Saumur, séant au Palais-de-Justice de ladite ville, heure de midi.

L'adjudication aura lieu le samedi 6 février 1858, aux mêmes lieux et heure.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra qu'aux jour, lieu et heure ci-dessus indiqués, il sera procédé à la vente, sur saisie immobilière, des immeubles dont la désignation suit:

ARTICLE PREMIER.

Une maison en construction, située au canton des Rivières, commune de Saumur, composée d'un rez-de-chaussée, caves, premier étage et grenier, cour et jardin entourés de murs; le tout se tenant et comprenant une superficie d'environ quatre ares cinquante centiares, joignant au sud le sieur Arrault, au nord Dovalle, à l'est la route de Saumur à Varrains, et à l'ouest l'article ci-après.

ARTICLE DEUXIÈME ET DERNIER.

Une pièce de terre, en verger et jardin, située au même lieu, contenant environ six ares cinquante centiares, joignant à l'est l'article précédent, au sud le sieur Arrault, au nord Dovalle, et à l'ouest la route basse de Saumur à Chacé.

Les immeubles ci-dessus désignés ont été saisis à la requête du sieur Henri Prudhommeau, cafetier, demeurant à Tours, rue Saint-Martin, n^o 20, ayant pour avoué M^e Eugène Sincère Segris, demeurant à Saumur, rue Cendrière, n^o 3,

Sur le sieur Pierre Prévot, menuisier, demeurant à Saumur, par procès-verbal de Maubert, huissier en ladite ville, en date du 5 novembre 1857, visé le même jour par M. le Maire de la ville de Saumur, enregistré le lendemain et transcrit, ainsi que la dénonciation du 7 dudit mois de novembre, au bureau des hypothèques de Saumur, le 9 du même mois, volume 16, numéros 27 et 28, par le conservateur, qui a perçu les droits.

Ils seront criés sur les mises à prix de, savoir, pour:

L'article premier. . . 1,000 fr.

L'article deuxième. . . 150

Les personnes qui désireront avoir

de plus amples renseignements pourront s'adresser:

1^o Au greffe du tribunal civil de première instance de Saumur, où le cahier des charges est déposé;

2^o A M^e SEGRIS, avoué à Saumur, poursuivant la vente.

Fait et rédigé, le présent, à Saumur, le cinq janvier mil huit cent cinquante-huit.

SEGRIS, avoué.

Enregistré à Saumur le 9 janvier 1858, n^o 32, v^o, c^o 2. Reçu 1 franc, dixième 10 centimes.

(21)

Signé: LINACIER.

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1859,

L'HOTEL DE FRANCE

Très-bien achalandé,

Rue d'Orléans, à Saumur.

S'adresser à M^e TOUCHALEAUME, notaire, ou à M^{me} veuve LEBLAT.

Etude de M^e BAUDRY, notaire à Varennes.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

LA MÉTAIRIE

DES TROIS-ORMEAUX,

Située commune de Villebernier,

Comprenant des bâtiments d'habitation et d'exploitation, terres labourables propres à toute espèce de culture, terres affiées de vigne, prés et queriers.

Cette propriété, placée à trois kilomètres de Saumur, sur le bord de la grande route de cette ville à Tours, se trouve placée dans une des conditions les plus avantageuses.

S'adresser à M^e BAUDRY, notaire à Varennes. (15)

Etude de M^e LEROUX, notaire à Saumur.

A VENDRE

OU A LOUER,

Une PROPRIÉTÉ, située à Saumur, dépendant de la succession de M. de Charnière, consistant en une maison, cour et jardin, joignant le quai Saint-Nicolas, et en une autre maison joignant la place Saint-Nicolas.

Cette propriété, qui contient dans son ensemble 1,507 mètres carrés, est limitée au levant par la maison de M. CHARLES RATOUIS, au couchant par celle de M^{me} HOUTAPEL.

S'adresser à M. DE LA SELLE, au château de Preuil, près Doué, ou audit M^e LEROUX. (684)

Etude de M^e TOUCHALEAUME, notaire à Saumur.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION,

En l'étude de M^e Touchaleaume,

En totalité ou en détail,

Le dimanche 17 janvier 1858, à midi,

LA CLOSERIE

de

L'OUCHE LAMBERT

Située commune de Saint-Lambert-des-Levées,

A 3 kilomètres de Saumur, d'une contenance de 4 hectares 15 ares 78 centiares.

S'adresser, pour traiter avant l'adjudication, audit notaire. (3)

A LOUER

Pour la St-Jean prochaine,

Une MAISON avec vaste jardin, faisant l'angle de la rue Duncan et de la rue des Boires.

S'adresser à M. BUCAILLE, propriétaire. (17)

Changement de Domicile.

L'étude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur, successeur de M^e DION, située actuellement rue d'Orléans, n^o 79, est transférée en face, même rue, n^o 52. (9)

A CÉDER

De suite,

Pour cause de maladie, Aux conditions les plus avantageuses, Une ÉTUDE DE NOTAIRE, dans l'arrondissement de Baugé, d'un produit de 3,500 francs.

S'adresser, pour tous renseignements, soit à M. MARTEAU, ancien notaire à Baugé, soit à M^e BAUDRY, notaire au Lude. (7)

A VENDRE

UNE MAISON,

Sise Grand'Rue, 12.

S'adresser à M. PIETTE, architecte, rue Bodin, 12, ou à M^e LEROUX, notaire.

Il y aura toute facilité pour les paiements. (719)

Une TABATIÈRE de prix a été oubliée dans le magasin de M. Menier. Elle est à la disposition de qui l'a perdue. (4)

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

FONDS A PLACER.

Diverses sommes sur hypothèque. S'adresser audit notaire. (731)

MAISON

Située rue Beaurepaire,

Anciennement occupée par M^{me} veuve Callouard,

A VENDRE OU A LOUER,

PRÉSENTEMENT

S'adresser à M^{me} veuve de FOSLETHEULLE, ou à M^e DUTERME, notaire à Saumur. (236)

A LOUER

Présentement,

Ou pour la St-Jean 1858, BOUTIQUE ET APPARTEMENTS,

Situés rue de la Comédie.

S'adresser à M. BOUTET-BRUNEAU.

SIX MÉDAILLES
décernées en 1847, 1850, 1854, 1855, 1857.
AU
CHOCOLAT-LOUIT
BORDEAUX
POUR SUPÉRIORITÉ
DE GOUT, D'AROME et de QUALITÉ
DÉPÔT
chez tous les principaux confiseurs et épiciers.

Saumur, P. GODET, imprimeur.

EAU D'ALBION

POUR LA TOILETTE.

Ce produit, qui peut être regardé comme le dernier secret de la chimie, est bien supérieur à tout ce qui a été fait jusqu'à ce jour; 30 années de succès lui ont valu une préférence justement méritée.

GELLÉ FRÈRES, à Paris, 35, rue des Vieux-Augustins, et chez M. AVRILLON, M^d parfumeur à Saumur. (619)

Fu pour légalisation de la signature ci-contre.

En mairie de Saumur, le

Certifié par l'imprimeur soussigné,